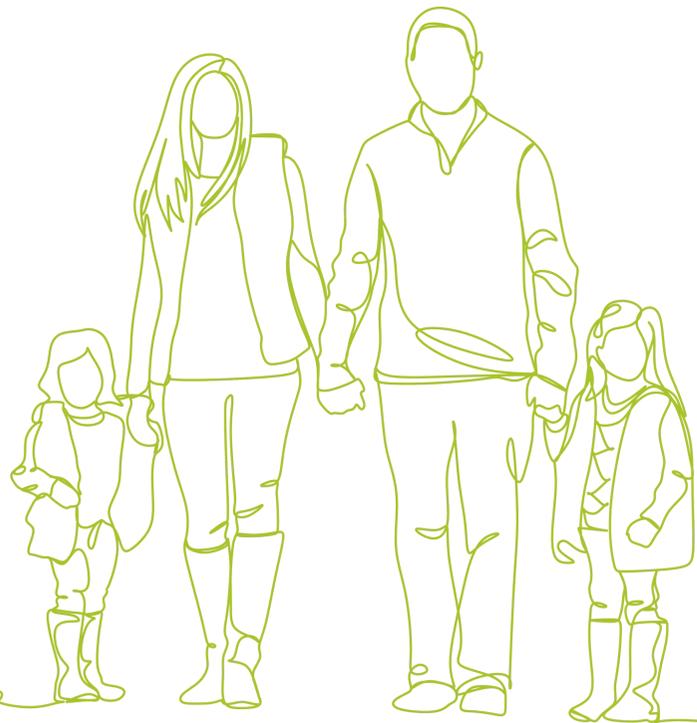


LE CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL



Nous nous sommes dit des choses que nous ne nous étions jamais dites avant.

Nous avons réussi à dépasser des blessures infligées de part et d'autre.

Nous nous comprenons mieux aujourd'hui, même si tout n'est pas résolu...

Notre relation de couple en est sortie renforcée.

Nous avons repris confiance en nous en tant que parents.

Nous avons appris à nous connaître beaucoup plus en profondeur.

L'association APCE 91 du Groupement Associatif CITHÉA est adhérente à l'Association Française des Centres de Consultation Conjugale (AFCCC), reconnue d'utilité publique. Elle bénéficie de l'agrément préfectoral au titre d'établissement d'information, de consultation ou de conseil familial, conformément aux dispositions du décret du 7 mars 2018.

Association subventionnée par

POUR QUI ? POURQUOI ?

**Pour toute personne rencontrant des difficultés dans sa vie affective, relationnelle et sexuelle.
Personne seule, couple, famille.**

Pour retrouver une communication et restaurer, dans le couple ou dans la famille, des relations affectives vivantes.

Pour préparer une séparation ou en surmonter les blessures.

Pour permettre une réflexion autour du désir d'enfant ou non, d'une démarche d'adoption ou de PMA, de difficultés liées à des grossesses vécues ou interrompues.

Avec qui ?

Le conseiller conjugal et familial est un professionnel qualifié, soumis à une obligation de confidentialité, ayant suivi une formation agréée, spécifique à l'écoute de la parole et de la souffrance.

A QUEL MOMENT ?

En cas de situation de crise conjugale et familiale, lorsque des difficultés confrontent le couple ou la famille aux limites de leur capacité de dialogue et de résolution des conflits.

Lors d'évènements ou d'épreuves fragilisant la famille, comme la naissance, la maladie, le handicap, le chômage, la retraite, le deuil...

Lorsque les personnes ou les familles sont confrontées à des situations de dérive sectaire ou radicale, d'emprise mentale, de dépendance, de consommation de drogue...

A propos du questionnement sur la pérennité du couple, du fait d'une évolution divergente des attentes de chacun, dans un contexte d'infidélité, de violence, d'éloignement, d'incompréhension...

Après une séparation, quand on est tenté de s'enfermer dans son chagrin et le sentiment d'échec, quand on a peur d'engager de nouvelles relations affectives...

COMMENT ?

Un ou plusieurs entretiens d'1 heure (1 heure et demi pour les entretiens familiaux).

L'entretien peut être individuel, en couple ou en famille.

Le 1er entretien est gratuit.

Une participation financière, modulée selon les ressources, est demandée pour les entretiens suivants.

Certaines mutuelles peuvent prendre en charge tout ou partie de cette participation.

Cette modulation est rendue possible grâce au soutien de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Prenez rendez-vous !

01 46 01 99 19

apce91@cithea.org

Dépasser la crise

Rétablir la communication

Seul, en couple ou en famille